



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012

Office des affaires francophones

ISSN 1718-6641

This document is available in English

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2011-2012**

Table des matières

<u>PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2011-2012</u>	1
<u>Énoncé de la vue d'ensemble</u>	1
<u>Mandat</u>	1
<u>Organigramme</u>	2
<u>Lois</u>	2
<u>Organismes, conseils et commissions</u>	2
 <u>PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2011-2012</u>	 3
<u>Dépenses prévues du ministère 2011-2012</u>	6
<u>Sommaire – Fonctionnement par crédit</u>	7
 <u>ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL 2010-2011</u>	 8
<u>Rapport annuel 2010-2011</u>	9
<u>Dépenses ministérielles provisoires 2010-2011</u>	11

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2011-2012**

Plan axé sur les résultats publiés 2011-2012

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Énoncé de la vue d'ensemble

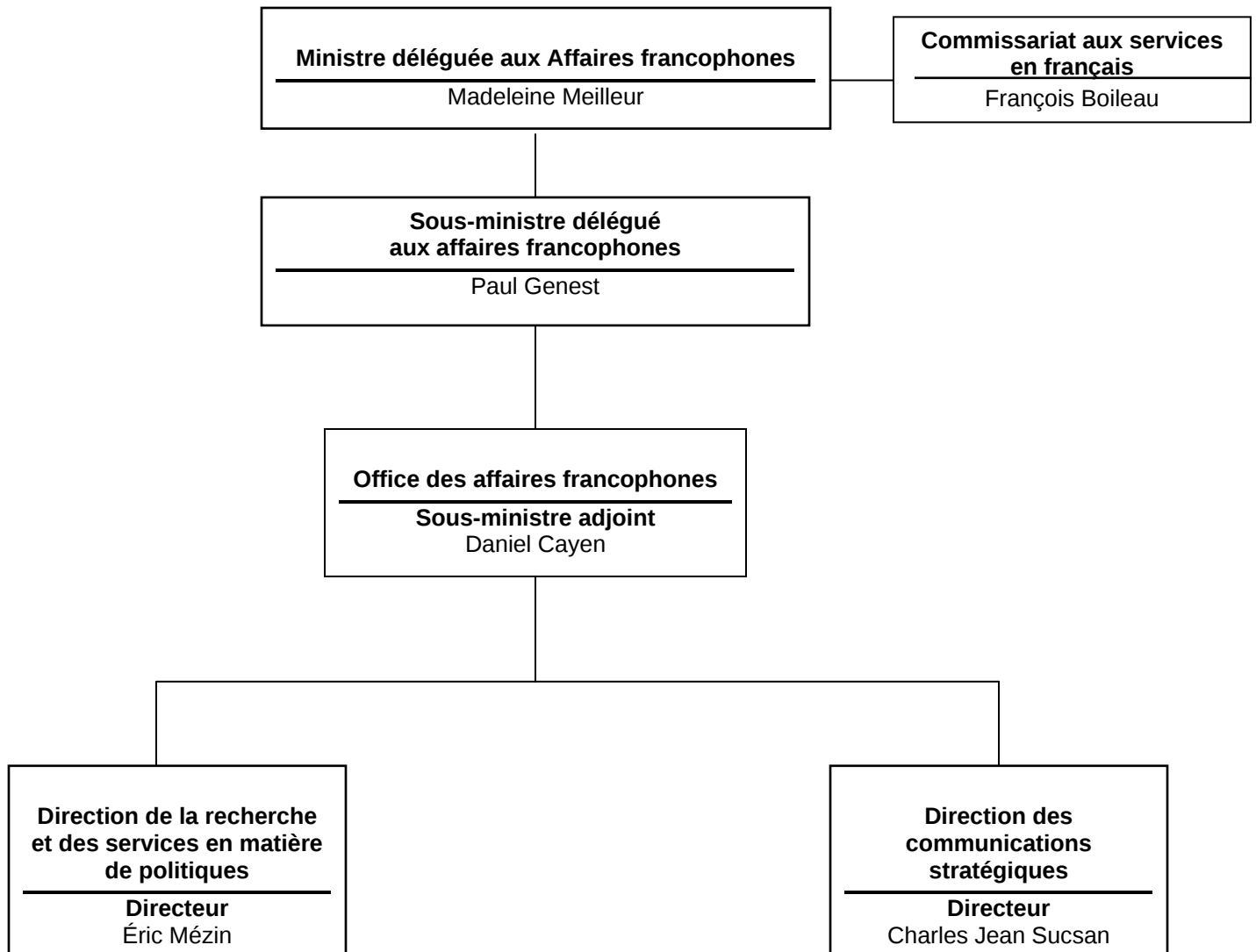
L'Office des affaires francophones a pour mandat de surveiller l'application de la *Loi sur les services en français*, de travailler de concert avec les ministères afin de s'assurer qu'on tient compte des besoins et des intérêts de la communauté francophone dans les politiques et les programmes publics, et de favoriser la participation de la communauté francophone aux initiatives connexes du gouvernement.

Mandat

À titre d'administrateur de la Loi sur les services en français et principal conseiller du gouvernement sur les affaires francophones, l'Office des Affaires francophones :

- surveille l'application de la *Loi sur les services en français* et travaille en partenariat avec les ministères et les organismes pour s'assurer que les services en français sont offerts au public dans les régions désignées de la province;
- dirige le processus de planification de la mise en œuvre des services en français dans les régions nouvellement désignées et désigne de nouvelles régions et de nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français*;
- fournit des conseils stratégiques et opérationnels spécialisés aux ministères et aux organismes, et élabore des ressources pour les aider à offrir et à dispenser des services accessibles de qualité supérieure;
- promeut les affaires francophones au sein du gouvernement et s'associe à des ministères clés dans le cadre d'initiatives de politiques et de programmes pour encourager la participation et l'apport d'une valeur ajoutée de la communauté francophone à la prospérité de la province;
- forge des liens avec la communauté francophone et valorise les initiatives gouvernementales qui améliorent la vie des citoyennes et des citoyens francophones;
- collabore avec d'autres gouvernements sur les questions relatives à la *francophonie* et rehausse l'image de la province tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Organigramme de l'Office des affaires francophones



Loi

[Loi sur les services en français](#)

Organismes, conseils et commissions

Comité consultatif provincial sur les affaires francophones

Commissariat aux services en français

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2011-2012

Les stratégies suivantes décrivent les activités principales de l'Office des affaires francophones pour 2011-2012 :

Stratégie clé 1 : Moderniser les services en français

Renforcer les capacités en matière de services en français

- Diriger l'analyse de trois demandes de désignation en vertu de la *Loi sur les services en français* (Niagara, Durham et Waterloo).
- Élaborer et mettre en commun de nouvelles ressources pour appuyer le travail des ministères au chapitre des services en français.
- Élaborer une nouvelle politique et un nouveau guide à l'intention des gestionnaires en vue d'améliorer et d'harmoniser les pratiques relatives aux postes désignés bilingues de la fonction publique de l'Ontario (FPO).
- Élaborer des solutions pour faire en sorte que les organismes gouvernementaux respectent la *Loi sur les services en français* lorsqu'ils ont recours à des tierces parties pour fournir des services en français.
- Préparer une stratégie en vue de négocier une nouvelle entente Canada-Ontario débutant en avril 2011.
- Élaborer une nouvelle directive sur la notion « d'offre active » de services en français.
- Mettre au point un outil d'évaluation en ligne en matière de services en français afin d'aider les analystes de politiques à mieux intégrer les exigences de la *Loi sur les services en français* dans les nouvelles politiques et dans les nouveaux programmes.
- Après l'adoption de nouvelles lignes directrices sur les communications en français, créer et mettre en œuvre des séances de formation obligatoires à l'intention de tous les employés et employées de la FPO qui travaillent dans une direction des communications.

Responsabilité à l'égard des résultats

- Continuer à travailler avec les ministères pour assurer une façon cohérente et coordonnée d'aborder la planification et la prestation de services en français de qualité ainsi que l'évaluation des résultats à l'aide du processus de planification axée sur les résultats et de la coordination des activités du Comité interministériel de mesure du rendement des services en français.

- Soutenir le travail du Comité consultatif provincial sur les affaires francophones.

Communauté de pratique pour l'excellence en matière de services en français

- Promouvoir la création d'une communauté de pratique pour l'excellence en matière de services en français grâce aux Prix d'excellence pour les services en français de la FPO et à des possibilités de formation continue offertes aux professionnels bilingues.

Stratégie clé 2 : Accroître la visibilité de l'Ontario dans les affaires francophones

Échelles provinciale et interprovinciale

- Travailler à la mise en œuvre continue d'ententes sur les affaires francophones.
- Continuer à renforcer le rôle prépondérant de l'Ontario dans les affaires francophones à l'échelle fédérale-provinciale-territoriale, notamment grâce à sa participation active aux activités menant à la *Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne*.

Échelles nationale et internationale

- Assurer la liaison avec d'autres gouvernements sur des sujets relatifs à la *francophonie* et rehausser l'image de la province tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.
- Coordonner avec le gouvernement fédéral la participation de l'Ontario au XIII^e Sommet de la francophonie à Montreux.
- Contribuer aux initiatives de coopération internationale dans des secteurs comme l'éducation et le développement économique.

Stratégie clé 3 : Favoriser l'essor de la communauté francophone

Appuyer les principales initiatives du gouvernement

Travailler avec les ministères à l'établissement de services en français à l'intention de la communauté francophone en mettant l'accent sur des secteurs comme les soins de santé, les services sociaux et communautaires, l'immigration, le développement économique, l'éducation ainsi que le développement du marché du travail et de la formation :

- **Santé** – S'assurer que le *Règlement sur l'engagement de la communauté francophone* est appliqué et que les entités de planification des services de santé en français sont répertoriées.
- **Services sociaux et communautaires** – Soutenir la planification des services en français dans la mise en œuvre continue du programme Meilleur départ.

Soutenir la mise en œuvre des services destinés aux femmes francophones dans le cadre du plan d'action contre la violence familiale et du plan d'action contre les agressions sexuelles.

- **Immigration** – Appuyer la planification de programmes de formation linguistique, de services d'établissement et de mesures de soutien pour les professionnels formés à l'étranger qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants francophones.
- **Développement du Nord** – Appuyer l'élaboration d'un plan de croissance du Nord de l'Ontario qui accorde leur place aux francophones, dans le respect de la lettre et de l'esprit de la *Loi sur les services en français*.
- **Tourisme** – Appuyer la création d'organisations touristiques régionales qui accordent leur place aux francophones, dans le respect de la lettre et de l'esprit de la *Loi sur les services en français*.
- **Développement économique** – Promouvoir la valeur de l'élément francophone dans le secteur économique de l'Ontario.
- **Commissaire aux services en français** – Coordonner les réactions du gouvernement aux recommandations du commissaire.
- **Développement du marché du travail et de la formation** – Participer à la mise en œuvre de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail en ce qui a trait aux services et aux programmes en français.

Initiatives de renforcement des capacités – Développement et relations communautaires

- Travailler avec les organismes communautaires francophones à l'élaboration d'une nouvelle stratégie jeunesse en vue d'encourager la participation des jeunes francophones de l'Ontario et de renforcer le sentiment d'appartenance à l'identité franco-ontarienne.
- Continuer à gérer le programme de subvention dans le cadre de l'Initiative de prévention de la violence faite aux femmes.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Dépenses prévues du ministère 2011-2012	
	Dépenses prévues du ministère 2011-2012 (M\$)
Fonctionnement	5,4788
Immobilisations	–

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2011-2012

**Office des affaires
francophones**

Fonctionnement :
5,4788 millions de dollars

Affaires francophones

Fonctionnement :
4,5604 millions de dollars

**Commissariat aux services
en français**

Fonctionnement :
0,9184 million de dollars

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Sommaire - Fonctionnement par crédit

L'Office des affaires francophones conseille le gouvernement, ses ministères et ses organismes sur les questions liées aux affaires francophones et à la prestation des services en français. Il encourage également la communauté francophone à participer pleinement à la société ontarienne tout en l'aidant à préserver sa langue et sa culture. Il assure le transfert des fonds fédéraux aux autres ministères et organismes pour les projets financés en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français.

Le Commissariat aux services en français, un organisme gouvernemental, enquête sur l'observation de la *Loi sur les services en français*, rédige des rapports sur les résultats d'enquête et surveille le progrès des organismes gouvernementaux en matière de prestation de services en français.

Crédits et programmes	Prévisions	Variations par		Chiffres réels		
	2011-12	rappor	Variations	Prévisions	provisoires	Chiffres réels
	\$	2010-2011	%	2010-11	2010-11	2009-10
		\$		\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT						
Affaires francophones*	4 560 400	225 100	5,2	4 335 300	4 185 944	4 053 896
Commissariat aux services en français	918 400	128 100	16,2	790 300	754 551	736 722
Total, y compris mandats spéciaux	5 478 800	353 200	6,9	5 125 600	4 940 494	4 790 618
Moins : Mandats spéciaux	-	-	S. O.	-	-	-
Total à voter	5 478 800	353 200	6,9	5 125 600	4 940 494	4 790 618
Mandats spéciaux	-	-	S. O.	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	S. O.	-	-	-
Total du ministère - Fonctionnement	5 478 800	353 200	6,9	5 125 600	4 940 494	4 790 618

* Les prévisions comprennent 1,4 M\$ de financement fédéral.

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

ANNEXE I

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Voici les principales réalisations de l'Office des affaires francophones relativement à ses priorités clés :

Stratégie clé 1 : Moderniser les services en français

- Collaboration avec les ministères hiérarchiques pour assurer une réponse coordonnée au troisième rapport annuel du commissaire aux services en français.
- Mise en œuvre de nombreuses initiatives qui appuient l'intégration de services en français dans le plan de modernisation de la fonction publique de l'Ontario, y compris la création d'un Comité interministériel de mesure du rendement des services en français qui a permis d'élaborer de nouvelles mesures du rendement en matière de services en français.
- Examen des pratiques relatives aux postes désignés bilingues de la fonction publique de l'Ontario en vue d'une nouvelle politique de désignation des postes au sein de la FPO.
- Élaboration de stratégies pour faire en sorte que les ministères respectent la *Loi sur les services en français* lorsqu'ils ont recours à des tierces parties pour fournir des services en français.
- Coordination et prestation d'un programme de perfectionnement professionnel annuel d'une durée de cinq jours appelé Excellence des services en français, qui permet à des professionnels bilingues de suivre un perfectionnement professionnel spécialisé en français.
- Coordination de la mise en œuvre de l'Entente biennale Canada-Ontario sur les services en français de 2008-2009 à 2010-2011.
- Adoption de la *Loi sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes* (le 25 septembre). Le 26 avril 2010, cette loi a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative. Le 25 septembre est désormais consacré Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. Cette journée reconnaît officiellement la contribution de la communauté francophone de l'Ontario à la vie culturelle, historique, sociale, économique et politique de la province.
- Élaboration d'une nouvelle définition plus inclusive du terme « francophone ». L'Office des affaires francophones a établi, en collaboration avec la Fondation Trillium de l'Ontario, un nouveau profil statistique général de la communauté francophone de l'Ontario en fonction de la nouvelle définition.

- Réception et administration de trois nouvelles demandes de désignation en vertu de la *Loi sur les services en français* de la part des régions de Niagara, de Durham et de Waterloo. Il a fallu, pour traiter ces demandes, procéder à une analyse des statistiques démographiques et à une vaste analyse d'impact, en collaboration avec tous les ministères visés, afin de formuler une série de recommandations à l'intention de la ministre.
- Gestion de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français pour le compte des ministères, ce qui englobe le processus de soumission/sélection des projets, la coordination des activités ministérielles et des transferts de financement, et le maintien de liaisons avec le gouvernement fédéral pour assurer le respect des exigences en matière d'information à fournir.
- L'Office des affaires francophones, en collaboration avec le Service des communications du Bureau du Conseil des ministres, a élaboré et mis en œuvre de nouvelles lignes directrices en matière de communications en français. Ces lignes directrices ont été renforcées en mai 2010 par une directive gouvernementale adoptée par le *Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement*. Les nouvelles lignes directrices contribueront à uniformiser les pratiques relatives aux communications externes en français dans l'ensemble de la fonction publique et à l'adoption d'une attitude cohérente chez les employés actuels et futurs de la fonction publique.

Stratégie clé 2 : Accroître la visibilité de l'Ontario dans les affaires francophones

- Organisation de la troisième cérémonie des Prix de la francophonie de l'Ontario pour récompenser les personnes qui ont apporté de précieuses contributions à l'essor de la langue et de la culture françaises en Ontario.
- Coordination continue de la participation de l'Ontario au volet relatif aux affaires francophones de l'entente entre l'Ontario et le Québec.
- Appui de la participation de l'Ontario à la *Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne*.
- Coordination d'une délégation interministérielle à la 14^e Conférence de Montréal, une tribune internationale qui s'intéresse aux tendances internationales.

Stratégie clé 3 : Favoriser l'essor de la communauté francophone

- Collaboration étroite avec les ministères pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives clés dans les domaines de l'éducation, du développement du marché du travail et de la formation, de la santé et de l'immigration :

Éducation – Collaboration avec le ministère de l'Éducation afin de veiller à ce que la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants tienne compte des besoins particuliers et de la réalité de la communauté francophone et collaboration au processus de collecte des données de la Société d'évaluation foncière des municipalités.

Développement du marché du travail et de la formation – Appui au ministère de la Formation et des Collèges et Universités dans la mise en œuvre de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail en ce qui a trait à la planification et à la prestation de services d'emploi en français.

Santé – Soutien apporté au ministère de la Santé dans la création de six entités de planification des services de santé en français, conformément au règlement sur l'engagement de la communauté francophone.

Immigration – Offre de conseils aux nouveaux arrivants francophones sur la planification de programmes de formation linguistique, de services d'établissement et de mesures de soutien pour les professionnels formés à l'étranger.

Dépenses ministérielles provisoires

	Dépenses ministérielles provisoires 2010-2011 (M\$)
Fonctionnement	4,9405
Immobilisations	—
Effectif au 31 mars 2011	25,0